Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 42 (1995)

Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

confiance, principalement par le succès qu'ont remporté les rapports d'incorporation, les cours d'introduction, même si pour ma part je déplore toujours la suppression des cours de répétition.»

Objectif 200

Actuellement, l'AGEM compte 113 adhérents, soit une progression de 31 membres depuis la dernière assemblée. L'ensemble du canton compte 20 états-majors d'environ quinze personnes, soit 300 chefs de protection civile, respectivement d'états-majors, donc autant de membres potentiels. Pour Jean-Charles Dédo, il n'est pas utopique de fixer l'objectif à 200 membres pour 1995.

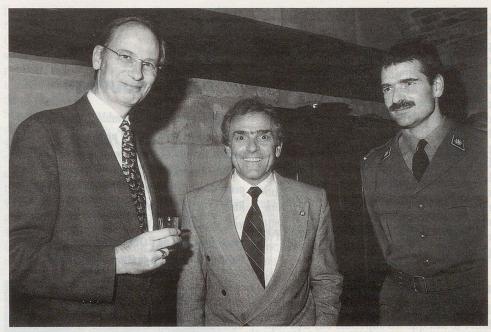
Enfin, l'assemblée a réélu Jean-Charles Dédo à sa tête pour un nouveau mandat de deux ans.

Kobe, 17 janvier 1995

Jean-Michel Landert a rappelé brièvement que le Corps suisse est composé de membres de l'armée, de la REGA, des chiens de catastrophe, de membres du service de sismologie de l'Uni de Zurich ainsi que différents autres organismes.

L'Office fédéral des tr PA a toujours un homme de piquet. Lorsqu'une secousse sismique supérieure à 6,5 sur l'échelle de Richter est détectée, le responsable des opérations de secours est alerté et se rend immédiatement à Berne ou à Zurich. C'est une mesure d'urgence qui permet de gagner du temps et qui ne présume pas de l'autorisation délivrée par le pays victime d'un tremblement de terre.

Le tremblement de terre de Kobe s'est produit à 20 h 40 (heure suisse), le lundi. Après avoir dans un premier temps refusé toute aide internationale le Japon a fait marche arrière et a demandé une aide des chiens de catastrophe le mardi.



De gauche à droite: Marco Föllmi, maire du Grand-Lancy, Jean-Charles Dédo, président de l'AGEM et J.-M. Landert, major EMG.

Une vision apocalyptique

Jean-Michel Landert, qui dirigeait les opérations s'est dit surpris de constater le niveau de désorganisation des secours japonais. Il faut dire que Kobe est une ville de 1,5 million d'habitants. Le tremblement de terre a causé 25 000 blessés, plus de 5000 morts et laissé quelque 300 000 personnes sans abri. Ce sont aussi 107 000 bâtiments endommagés, dont 30% entièrement détruits. Cela donne tout de même une idée de l'étendue du sinistre et de la difficulté de le gérer.

Le tremblement de terre lui-même a fait une «vague» horizontale d'environ un mètre pendant une durée de cinquante secondes sans interruption.

La premier sujet d'étonnement pour Jean-Michel Landert a été de constater que la plupart des sauveteurs ne connaissaient pas leur lieu d'intervention. Par exemple, le responsable des sapeurs-pompiers, qui a le grade de général de brigade, venait de Tokyo (ville située à quelque 2000 km de Kobe) et n'avait aucune connaissance de la ville. Précision aussi: dans ce pays de 124 millions d'habitants, il y a seulement 500 personnes formées au sauvetage.

L'autre élément de surprise est le fait, poursuit J.-M. Landert, que l'on pouvait avoir l'impression de se trouver dans une grande ville de «chez nous» par le style et le modernisme des constructions.

Un impact considérable

Dans cette opération, le Corps suisse s'est fait une publicité énorme. Tant la presse écrite que télévisée a suivi les opérations de sauvetage de très près. Il faut dire aussi qu'une vaste polémique s'est engagée au Japon concernant l'efficacité des secours,

